



Stiftung Schweizerisches Notariat
Fondation Notariat Suisse
Fondazione Notariato Svizzero

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2011

Introduction

Inscrite au registre du commerce le 17 juillet 2004 (FOSC du 21 juillet 2004) et placée sous le contrôle de l'autorité fédérale de surveillance des fondations le 8 novembre 2004, la Fondation Notariat Suisse conclut, en 2011, son septième exercice social.

Elle est dirigée par un Conseil de fondation, lui-même assisté par une Commission « Formation » et une Commission « Nouvelles Technologies ».

Conseil de fondation

En 2011, le Conseil de fondation a tenu deux séances (les 21 mars et 29 septembre 2011).

Au chapitre formation, l'organisation des 4^{èmes} séminaires des 18 janvier 2011 à Lausanne (et Manno en vidéoconférence), et 30 août 2011 à Zurich, a connu un succès extraordinaire. Ce sont en effet quelques 900 participants qui se sont intéressés au thème des plus actuels de la révision des droits réels immobiliers ! Le Conseil de fondation a décidé d'organiser un 5^{ème} séminaire qui se déroulera en 2013, sur le thème de la planification successorale et le règlement des successions.

Le Conseil a tenu à remercier tous ceux et celles qui ont contribué aux succès de la Fondation dans le domaine de la formation continue depuis sa création, dans le cadre d'un repas qui s'est déroulé le 4 novembre 2011 à Berne.

Dans le domaine des « Nouvelles Technologies », la Fondation détient toujours une participation dans la société SDMS SA et elle y occupe un siège au Conseil d'administration (par l'intermédiaire de son conseiller M^e Pierre-Philippe Courvoisier). SDMS SA poursuit ses projets, en particulier la mise en place d'un registre suisse des « personnes habilitées à dresser des actes authentiques » (donc des notaires) si possible pour le 01/01/2013, mais peut-être plus tard. L'archivage électronique est lui testé par le 90% des notaires vaudois, ce qui représente environ 700 actes par mois (sachant qu'il n'y a pas d'obligation légale d'effectuer un tel archivage).

M^e Philippe Frésard, à Berne, et M^e Rudolf Fasler, à Aarau, demeurent secrétaire du Conseil, resp. comptable de la Fondation, alors que la société Buchhaltungsservice J. Wälti, à Safenwil, est l'organe de révision.

Au niveau de la composition et de la constitution du Conseil de la Fondation Notariat Suisse, M^e Michel Monod a été nommé président en remplacement de M^e Philippe Bosset, sortant. Les autres membres du Conseil sont M^{es} Etienne Jeandin (vice-président), André Brunner, Klaus Bürgi, Pierre Philippe Courvoisier, Alfio Mazzola, Grégoire Piller, M. le Prof. Denis Piotet (représentant du Comité consultatif) et M. Jürg Schmid.

Comité consultatif

Le Comité consultatif n'a tenu aucune séance en 2011.

Commission Formation

La Commission Formation s'est réunie à une seule reprise en séance plénière en 2011 (le 7 juin), afin surtout de faire un débriefing concernant le 4^{ème} séminaire de formation continue notarial sur le thème « Les servitudes et le nouveau droit de la cédule hypothécaire » (le 18 janvier 2011 à l'Université de Lausanne en français, en vidéoconférence avec Manno au Tessin) et pour discuter des derniers préparatifs du séminaire organisé à Zurich le 30 août 2011. La planification et l'organisation des deux séminaires ont été accomplies de manière très professionnelle notamment grâce à l'activité des sous-groupes de travail et des cellules responsables au plan administratif. Il y a eu près de 900 participants au total, soit env. 400 à Lausanne et Manno et env. 500 à Zurich, du jamais vu !

Les séminaires de formation continue de Lausanne et de Zurich ont donc connu un succès inespéré. Globalement, la satisfaction des participants a été grande ; il y a même eu des propositions pour de futurs thèmes pratiques.

L'ouvrage comprenant les contributions de l'édition 2011 du séminaire a été publié en janvier 2012, puis adressé à tous les participants.

Le prochain séminaire sera organisé en août/septembre 2013 à Lausanne/Manno (responsables : Etienne Jeandin, Michel Mooser et Franco del Pero) et à Zurich (responsables : Jürg et Jörg Schmid ainsi que André Brunner) sur le thème de « la planification successorale et du règlement des successions ».

La Commission se compose de M^{es} Etienne Jeandin, André Brunner, Michel Mooser, Franco del Pero et Jürg Schmid ainsi que du Prof. Jörg Schmid.

Commission Nouvelles Technologies

La Commission Nouvelles Technologies n'a pas formellement tenu de séance en 2011.

Berne, le 5 mars 2012

FONDATION NOTARIAT SUISSE

Michel Monod, président

Etienne Jeandin, vice-président